

**PUISSANT
WC- URINOIRS**
**Nettoie, détartre,
désinfecte**



CONDITIONNEMENTS

Réf : **DM042**
Bidon - 12 x 1 L

Réf : **DM043**
Bidon - 4 x 5 L

Réf : **DM044**
Bidon - 4 x 5 L + vadrouille

Produit à usage professionnel

DANGEREUX - Respecter les précautions d'emploi.
Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quand aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

• DESCRIPTION

Détartre, nettoie et désinfecte les cuvettes de WC.

La mousse super active de DETARTRAEX agit rapidement sur le calcaire, le tartre, la rouille et autres dépôts. Restitue l'éclat d'origine de l'émail et est sans danger pour les fosses septiques dans les conditions normales d'emploi.

La vadrouille aide tout particulièrement au nettoyage soigné des toilettes et urinoirs.

DETARTRAEX est conforme à la norme bactéricide EN 1276 à 20°C, en conditions de saleté, à l'état pur, pour un temps de contact de 5 minutes.

La quantité de produit par unité de surface est de : 30 à 40 ml/m².

• MODE D'EMPLOI

Conditionner le flacon mousse à l'aide du robinet.

Appliquer le produit à l'aide du diffuseur directement sur la balayette et sur la surface à détartre. Laisser agir pendant cinq à dix minutes, frotter, rincer, essorer la balayette à l'aide de son cône.

• CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : acide

pH à l'état pur : < 1

Densité à 20°C : 1,055 ± 0,005

Solubilité : totale dans l'eau

• PRECAUTIONS D'EMPLOI

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.aexalt.net).

UTILISER CE BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Biocide TP2 : Préparation liquide prête à l'emploi à effet curatif. Substance active biocide : chlorure de didécylidiméthylammonium (n° CAS 7173-1-5) : 0,035% (m/m).

Fermer l'emballage après utilisation. En cas de contact avec des surfaces autres que l'émail, rincer à l'eau tout de suite abondamment. Ne pas utiliser sur des surfaces chromées et des surfaces émaillées abîmées. Ne pas mélanger à d'autres produits. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

Selon : le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (correspond à l'étiquetage dit « CLP »).

Etiquetage : SGH05 ; H290 ; H314.

TRANSPORT ADR

Soumis

CODE DOUANIER

3824.90.45

AExalt est une marque de Pluho

Espace Vinci - 24-28 avenue Graham Bell - Immeuble "Le Monet" 10A
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES - Tél. : 01 60 17 02 80 - Fax : 01 60 17 02 81
www.aexalt.net - contact@aexalt.net